

Baignades dans le Rhône et la Saône

Étude et perspectives



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Sommaire

- 4 **Préambule**
- 7 **L'étude d'identification des sites potentiels de la baignade dans le Rhône et la Saône**
- 9 **21 sites potentiels identifiés**
- 10 **Les perspectives**

Éditos



© Métropole de Lyon - Renaud Alouche

Bruno Bernard Président de la Métropole de Lyon

« Les 105 Grands Lyonnais de la Convention citoyenne pour le climat nous l'ont rappelé : faciliter l'accès à l'eau et créer davantage d'espaces de fraîcheur sont des attentes fortes des habitants de notre territoire face à son réchauffement accéléré. Dès 2020, la Métropole de Lyon s'est résolument engagée en ce sens pour protéger sa population. Nous

avons posé les bases d'un urbanisme plus frais, plus résilient, plus vivable notamment grâce à une végétalisation massive de l'espace public et à la désimperméabilisation des sols. Nous franchissons une nouvelle étape aujourd'hui avec la concrétisation d'un premier projet de baignade en milieu urbain. L'étude que la Métropole a portée pour identifier des sites potentiels pour accueillir en toute sécurité les Grands Lyonnais trouve ainsi sa première traduction concrète.

Une vingtaine de sites ont été sélectionnés, identifiés comme pouvant répondre à nos attentes en matière de qualité de l'eau, de sécurité, d'accessibilité et de compatibilité avec les autres usages des fleuves. Ce sont autant de promesses de fraîcheur et de loisirs de proximité pour les habitants si demain d'autres communes font le choix comme la ville de Lyon de solliciter l'appui de la Métropole.

Ces projets ne sont pas de simples aménagements : ils incarnent notre volonté de retisser un lien essentiel entre les Grands Lyonnais et leurs fleuves. Le futur de notre Métropole se construira au rythme de ses cours d'eau, pour un territoire toujours plus agréable, plus sain et plus solidaire. »



© Muriel Chautet

Grégory Doucet Maire de Lyon

« Comme beaucoup de Lyonnaises et de Lyonnais, j'ai longtemps espéré voir apparaître des lieux de baignade naturelle, encadrés et en plein cœur de ville. Et bien grâce à ce projet imaginé à la Confluence, ce rêve deviendra bientôt une réalité à Lyon!

Dès 2020, nous avons fait le constat que la commune souffrait d'un manque de piscine. C'est la raison pour laquelle nous nous étions engagés à créer deux nouveaux équipements durant le mandat : avec le chantier de la piscine de l'îlot Kennedy, débuté depuis plusieurs mois, l'annonce de l'ouverture d'une piscine naturelle dans la Darse de la Confluence, est la preuve que nous tenons notre engagement.

À travers ce projet de baignade estivale urbaine, nous affirmons notre volonté de proposer une ville durable, où chacun peut profiter d'espaces de fraîcheur accessibles et sécurisés. Une ville vivante qui s'adapte au réchauffement climatique et qui renoue avec ses cours d'eau. Ce nouvel équipement, pensé pour toutes et tous, sera un lieu de rencontre, de détente et de lien social.

Si ce projet est attendu pour l'été 2027, nous sommes d'ores et déjà fiers de franchir aujourd'hui cette étape, et nous débutons désormais un travail ambitieux avec la Métropole de Lyon. »

Préambule



@ Métropole de Lyon / Collection Jean-Paul TABEY

Longtemps pratiquée librement jusqu'au XIX^e siècle, la baignade dans le Rhône et la Saône s'est ensuite restreinte aux bateaux-piscines et aux « bêches » (pontons flottants des écoles de natation). Progressivement, pour des raisons sanitaires et de sécurité, elle a été interdite dans l'ensemble du territoire métropolitain. Depuis le début des années 2000, près de 50% des communes appliquent un arrêté d'interdiction de baignade.

Aujourd'hui, le Grand Parc Miribel Jonage reste le seul site de baignade autorisée et surveillée en milieu naturel sur le périmètre de la Métropole de Lyon. Très apprécié du public, ce lieu permet aux habitants du territoire de se baigner de manière encadrée et de pratiquer d'autres activités et loisirs d'eau sur un site unique

combinant aussi ressource en eau potable, patrimoine naturel et plaine d'expansion des crues du Rhône. Cependant, en période estivale, les plages sont souvent saturées, ce qui met en lumière le manque d'alternatives de baignades en milieu naturel pour les habitants de la Métropole de Lyon.



@ Métropole de Lyon / Laurence DANIÈRE

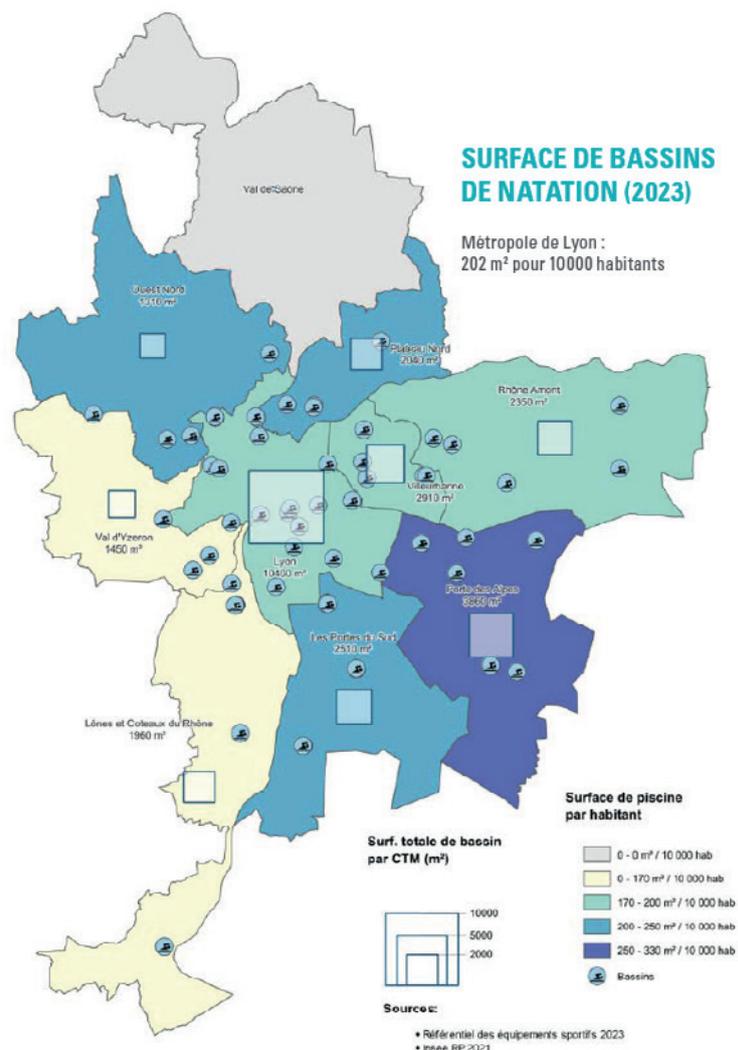
Adapter la Métropole à la chaleur

Régulièrement touchée par des épisodes caniculaires, la Métropole de Lyon s'investit pour réduire l'impact de cette chaleur grâce à une politique environnementale engagée – notamment avec la plantation de près de 80 000 arbres cet hiver afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains. Cependant, ces épisodes de chaleur restent très présents, surtout en période estivale. Adapter la ville

devient primordiale afin de s'adapter au changement climatique.

Une des conséquences principales de ce phénomène est le développement de la baignade sauvage pour se rafraîchir l'été alors que cette dernière est souvent interdite pour des raisons sanitaires et de sécurité : on recense une dizaine d'incidents chaque année.

Le déficit de piscines publiques au sein de la Métropole de Lyon est également une problématique importante dans ce contexte de dérèglement climatique. Certains secteurs de la Métropole de Lyon disposent de peu de piscines publiques, accentuant les inégalités d'accès à la baignade et aux loisirs d'eau sur le territoire. Le Val de Saône par exemple ne dispose pas de surface de baignade.



Plus récemment, la Convention métropolitaine pour le climat est venue renforcer l'idée que la réalité du changement climatique nécessite des actions identifiées et orientées. Un des besoins essentiels à l'orée 2050 exprimé dans la Convention Métropolitaine pour le Climat est «la facilitation de l'accès à l'eau dans l'espace public (fontaines) et pour se rafraîchir (baignades, brumisateurs...)».

Concilier les usages

À travers le SURF (Schéma des Usages des Rives Fluviales), la Métropole de Lyon et Voies Navigables de France se sont investis et engagés sur la question de l'exploitation du Rhône et de la Saône sur le territoire métropolitain en lien avec les différentes parties prenantes (élus, associations, acteurs économiques), dont la Ville de Lyon. Ce document précise sur la base de grandes ambitions partagées les usages à privilégier sur les quais et berges des fleuves dans un objectif de valorisation et d'aménagement raisonné des fleuves. La baignade, longtemps mise à l'écart des usages des fleuves ces dernières décennies est ainsi de nouveau portée par une volonté globale d'accessibilité aux habitants de la métropole.

Afin de pouvoir l'intégrer dans les différents usages déjà présents, la Métropole de Lyon a ainsi engagé une étude de baignabilité du Rhône et de la Saône. Cette étude suppose d'intégrer cette pratique dans un ensemble d'usages déjà existants : navigation fluviale, activités nautiques, pêche, biodiversité, loisirs en bord

d'eau, promenade, etc. L'enjeu du SURF est donc de prioriser et concilier différents usages actuels et futurs notamment pour faire face au changement climatique.

Plusieurs axes structurants ont été explorés afin d'engager cette étude :

- **Identifier les sites propices** à une baignade en eaux vives encadrée, en lien avec les projets d'aménagement et l'exploitation déjà existants sur le Rhône et la Saône ;
- **Répondre aux besoins** d'équipements pour la baignade dans les secteurs où l'offre est aujourd'hui insuffisante ;
- **Renforcer la résilience du territoire** métropolitain face aux enjeux climatiques, en aménageant des espaces de fraîcheur naturels ;
- **Mettre en valeur les rives du Rhône et de la Saône** dans le respect de la biodiversité en proposant des aménagements les plus respectueux de l'environnement possible ;
- **Répondre à une attente citoyenne** forte.



© Métropole de Lyon / Laurence DANIÈRE

L'étude d'identification des sites potentiels de la baignade dans le Rhône et la Saône

Face aux étés de plus en plus chauds et à la présence d'îlots de chaleur urbains, l'ouverture à la baignade dans le Rhône et la Saône devient une possibilité et s'inscrit dans une démarche plus large d'adaptation du cadre de vie des habitants du territoire.

Pour envisager l'ouverture d'un site de baignade aménagé en milieu naturel, plusieurs études préalables

sont nécessaires : elles permettent d'anticiper les démarches réglementaires, mais aussi d'identifier les caractéristiques physiques et environnementales de chaque site étudié. L'objectif est double : offrir un cadre structurant aux communes qui souhaitent porter un projet de baignade en eaux vives, et ajuster chaque projet au regard des contraintes techniques des sites de baignade identifiés.

Un projet territorial majeur

Cette étude s'inscrit dans l'une des 29 actions identifiées dans le SURF : **favoriser le développement de la baignade urbaine.**

Si la baignade reste une compétence communale, la Métropole de Lyon a souhaité conduire une première étude structurante pour l'ensemble du territoire, permettant le développement d'un échange autour d'idées communes et afin d'apporter par la suite un appui financier et technique aux communes qui souhaitent développer un projet de baignade. Deux grands principes ont guidé ce travail d'étude : la recherche de dispositifs les plus légers et intégrés possibles, aménageables en fonction du profil du site de baignade et la recherche d'une diversité de sites permettant de répondre à la pluralité des attentes du plus grand nombre : rafraîchissement, apprentissage de la nage, nage pour les plus aguerris en explorant les questions d'accessibilité et de sécurisation.

Cette étude a mobilisé de nombreux partenaires et interlocuteurs :

- **Services de la Métropole de Lyon** (bureau d'étude interne, service Nature et Fleuves) ;
- **Villes de Lyon et Villeurbanne** qui avaient manifesté leur intérêt pour l'étude ;
- **VNF, EDF et CNR** (gestionnaires domaniaux des deux fleuves sur le territoire) ;
- **SDMIS** ;
- **Symalim / Segapal, Smiril.**

Plusieurs outils ont été développés et mobilisés par le bureau d'étude interne de la Métropole de Lyon :

- **Élaboration d'un SIG** (système d'informations géographiques afin de classer les 21 sites selon des données d'étude spécifiques) ;
- **Ateliers de travail** divisés en 4 secteurs du territoire : Lyon, Val de Saône, Villeurbanne – Rhône Amont et Rhône Aval ;
- **Échanges avec les communes** concernées par les sites à l'étude.



21 sites potentiels identifiés

Un total de 21 sites de baignades potentiels ont été identifiés. Sans surprise, comme à Paris par exemple, la plupart de ces sites ont des contraintes élevées pour une baignade en eaux vives. Les niveaux de contrainte reposent sur plusieurs critères techniques de faisabilité : **la qualité de l'eau** (rejets dans l'eau), **la sécurité** (courants), **l'accessibilité** (accès facile et au plus grand nombre), **la compatibilité avec les autres usages** (navigation, biodiversité...) ou encore la **bathymétrie** (niveau de profondeur des berges, permettant ainsi 3 niveaux de classifications : **niveau de contrainte moyen, fort et très fort.**

Au total, 5 sites ont été qualifiés avec un «niveau de contraintes moyen», soit le niveau le plus convenable pour la baignade en eaux vives : La Darse de Confluence (Lyon 2^e), l'Ancienne Écluse (Caluire-et-Cuire), Grand Large (Meyzieu), le Parc des Berges (Lyon 7^e) et le Parc de Gerland (Lyon 7^e).

Par ailleurs, certains sites à fort niveau de contrainte restent des sites potentiels pour le développement d'un projet de baignade. C'est le cas, par exemple, des sites de la Halte Fluviale à Albigny-sur-Saône ou des Guinguettes à Rochetaillée-sur-Saône, qui sont envisagés sous réserve d'approfondissement de leur faisabilité dans le cadre d'une collaboration intercommunale.

Une étude qui s'ouvre vers l'avenir

Cette étude a permis d'identifier les sites les plus propices au développement d'un lieu de baignade, cerner les enjeux autour de la baignade en eaux vives au sein de la Métropole de Lyon, recenser les contraintes à prendre en compte et à lever, et apporter un cadre concret qui peut être mobilisé par les communes souhaitant accueillir un projet de site de baignade avec le soutien de la Métropole de Lyon.



Les perspectives

La baignade dans la Darse de Confluence

Face à l'intensification des fortes chaleurs, la Métropole et la Ville de Lyon poursuivent une ambition essentielle : réinventer la relation de la ville à ses fleuves, pour mieux s'adapter aux étés de plus en plus chauds et prolonger l'expérience urbaine par la fraîcheur, la santé et la convivialité. Reconquérir le Rhône et la Saône, ce n'est pas seulement restaurer un patrimoine naturel, c'est redonner à l'eau un rôle central dans la vie quotidienne des Lyonnais, en créant de nouveaux usages collectifs et en offrant à chacun des espaces pour respirer et se ressourcer.

C'est dans cet esprit qu'une solution concrète pour faire de l'eau un vecteur de bien-être accessible a été explorée.

À l'image de plusieurs grandes villes européennes, Lyon porte l'ambition de retrouver une baignade naturelle au cœur du quartier de la Confluence, site intégrant le réseau des piscines municipales de Lyon.

Dans la continuité de l'étude menée par la Métropole de Lyon, les premières expertises

portées par la SPL Lyon Confluence permettent d'envisager l'installation sur la place nautique d'une baignade estivale, directement aménagée sur l'eau. La darse, éloignée des usages portuaires lourds et propice à un accès sécurisé depuis les berges, offre un site privilégié pour accueillir un dispositif flottant et démontable, inspiré du modèle en fonctionnement sur le canal de l'Ourcq à Paris. Deux bassins seront ainsi proposés en période estivale, sous la surveillance de maîtres-nageurs et avec un suivi rigoureux de la qualité des eaux par l'Agence Régionale de Santé.

Cette baignade, conçue comme une installation réversible et saisonnière, pourra ainsi jouer un rôle de démonstrateur : démontrer qu'il est possible, dans un contexte urbain dense, d'offrir des espaces de baignade sûrs, attractifs et respectueux de l'environnement. Il pourrait ainsi ouvrir la voie à d'autres initiatives similaires sur l'ensemble du territoire métropolitain, renforçant la présence de l'eau dans la ville et répondant aux aspirations des habitants pour davantage de nature, de fraîcheur et de lieux de détente en été.



Pour garantir une baignade sécurisée en tous points, la stabilité de la qualité de l'eau en fonction des conditions météorologiques est une condition *sine qua non*. C'est pour cette raison que des prélèvements et un suivi rigoureux seront réalisés dès cet été, ainsi que l'été prochain.

Une baignade à l'horizon 2027

À l'été 2027, une fois les conditions de qualité de l'eau réunies, la baignade naturelle de la Confluence sera effective, marquant ainsi une étape majeure dans la mise en valeur de nos cours d'eau.

Le budget prévisionnel s'élève à 2 millions d'euros pour l'investissement initial, auquel s'ajoutera un coût de fonctionnement annuel à estimer, selon les choix programmatiques qui seront retenus.



MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

MÉTROPOLE

GRAND LYON

CONTACTS PRESSE

Métropole de Lyon

Adèle Bourgeois

06 98 73 61 96

adele.bourgeois@grandlyon.com

Ville de Lyon

Leïla Kessi

07 86 25 98 14

leila.kessi@mairie-lyon.fr

SPL Lyon Confluence

Isabelle Clostre

04 78 38 74 17

iclostre@lyon-confluence.fr



Lyon Confluence .fr

grandlyon.com

